

## Accessibilité

Si une personne est en situation de handicap, nous suivons la procédure suivante :

La formation est adaptée si une personne se trouve en situation de handicap. A noter que le bâtiment est équipé d'un ascenseur. Seuls les stagiaires sont en mesure d'évaluer s'ils sont aptes à suivre la formation ou non.

**Personne en situation de déficiences motrices** : ascenseur + faciliter les déplacements et la manipulation d'objets.

**Personne en situation de handicap mental** : le télépilotage de drone nécessite une concentration particulière. Pour respecter les règles de sécurité, la formation ne peut être dispensée dans ce cas.

**Personne dyslexique** : proposer un grand écran pour faciliter la lecture. Idéalement, privilégier les supports de présentation oraux à ceux écrits.

**Personne en situation de déficiences auditives** : se positionner face à la personne. Lui parler normalement. Éviter d'être à contre-jour.

**Personne mal voyant ou daltonienne** : pour des raisons de sécurité, la formation ne peut être dispensée à une personne mal-voyante. Pour les personnes en situation de daltonisme, lire les informations à un rythme normal.